

OFFICES DE NOTAIRES - Arrêté du 29 juin 2006 portant établissement de la liste des commissaires aux comptes habilités à délivrer des attestations de conformité des logiciels de comptabilité des offices de notaires

 diffusion restreinte

Arrêté du 29 juin 2006 portant établissement de la liste des commissaires aux comptes habilités à délivrer des attestations de conformité des logiciels de comptabilité des offices de notaires

(J.O. n° 167 du 21 juillet 2006, p. 10971)

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 29 juin 2006, sont désignés en qualité de commissaires aux comptes habilités à délivrer des attestations de conformité des logiciels de comptabilité des offices de notaires¹ :

M. Bary (François), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

M. Barre (Daniel), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Nîmes.

M. Bourdale Dufau (Pierre), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Pau.

M. Chevallier (Jean-Octave), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

M. Colin (Didier), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Montpellier.

M. Crampette (Georges), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Pau.

M. Fayel (Jean-Marc), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence.

M. Ferial (Alain), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Nancy.

M. Goguet (Pierre), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux.

M. Guillemot (Yves), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes.

M. Jalabert (Christian), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Montpellier.

M. Lesdos (Vincent), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Caen.

M. Letort (Jean-François), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

M. Lipski (Stéphane), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

M. Loeuille (Didier), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Orléans.

M. Marion (Olivier), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

M. Mathieu (Jean-Michel), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

M. Melin (Jacques), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon.

M. Monnot (Jean-Louis), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

M. Montoya (Raymond), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Grenoble.

M. Pouviot (Christian), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Riom.

M. Renaudin (Richard), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Nancy.

M. Wolf (Patrick), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Riom.

M. Yablonsky (Serge), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

1 L'article 5 de l'arrêté du 27 janvier 2006 relatif à l'attestation de conformité des logiciels de comptabilité des offices de notaires dispose que la liste des commissaires aux comptes est « *arrêtée par le garde des sceaux, ministre de la justice, après avis de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, en liaison avec le Conseil supérieur du notariat.* »